

La prévention de la radicalisation au cœur du travail social et des associations en charge des jeunes et des familles

Journée d'échanges et capitalisation de pratiques inspirantes

**Vendredi 3 février 2017
de 9h à 17h30**

au Ministère des affaires sociales et de la santé
- Salle Pierre Laroque -
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Programme prévisionnel

Mme Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes a confié à la Direction générale de la cohésion sociale l'organisation de travaux autour de la prévention de la radicalisation des jeunes et de l'accompagnement des familles touchées par ce phénomène.

Ces travaux démarrent par un temps d'échanges avec les acteurs du travail social et associatifs en vue de capitaliser les pratiques inspirantes mises en œuvre par les acteurs et identifier les travaux complémentaires à mener pour accompagner les acteurs en charge des jeunes et des familles dans la prise en main de cette thématique.

9h-9h30 **Accueil des participants**

9h30-10h **Ouverture de la journée par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes**

10h-10h30 **Les dispositifs gouvernementaux et la place des acteurs sociaux et médico-sociaux et associatifs en charge des jeunes et des familles**

- ◆ **Madame Muriel DOMENACH**, secrétaire générale du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (CIPDR)
Présentation du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, son organisation territoriale, et la place des acteurs en charge des jeunes et des familles.
- ◆ **Représentant** du pôle animation territoriale du CGET (sous-réserve)
Présentation du plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité, quelles déclinaisons, à quels besoins des acteurs en charge des jeunes et des familles répond ce plan ?

* * *

10h30-12h15 **1^{ère} partie : Les dispositions gouvernementales**

Séquence n° 1 : Le « signalement » : quand, comment, pour qui et par qui ?

Présentation des outils mis en place (CNAPRE et numéro Vert) et du déroulement d'un signalement. Quels critères d'évaluation sont utilisés, comment s'opèrent les regards croisés pour une évaluation de la sorte ? Comment sont traités les éléments issus de cette évaluation ? Quelle articulation avec les signalements qui peuvent être faits au titre de la protection de l'enfance (CRIP) ? Comment lever les freins au signalement évoqués par les professionnels sociaux et médico-sociaux et associatifs ?

En présence du **Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR)**, d'un **représentant d'une cellule départementale de recueil d'informations préoccupantes (CRIP)**.

Animation par Michel THIERRY, vice-président sortant du CSTS et inspecteur général des affaires sociales.

Séquence n°2 : Quelle prise en charge des personnes signalées ? Reconstitution d'une cellule de suivi (son organisation, ses actions)

Quelles situations sont prises en charge par les cellules de suivi ? Comment sont constituées les cellules et quelles sont leurs modalités de travail ? Quel suivi des situations est mis en œuvre ? Comment s'échangent les informations entre tous les acteurs présents dans les cellules de suivi (outils de partage des données et gestion des informations à caractère secret) ?

En présence de **représentants des différentes institutions participant aux cellules de suivi**

Animation par Sylvie ESPECIER, en charge au SG-CIPDR de la cellule nationale de coordination et d'appui à l'action territoriale des préfets de département, des collectivités et des réseaux d'opérateurs associatifs en matière de prévention de la radicalisation.

* * *

12h15 - 13h 2^{ème} partie : Les pratiques des acteurs

Séquence n° 1 : Repérage, écoute et premier accompagnement : quels outils ?

Quelle participation/posture des professionnels du travail social et associatifs dans le travail de repérage ? Quelles techniques d'écoute mises en œuvre par les intervenants sociaux, en particulier les méthodes d'élaboration de contre discours déployées ? La question des techniques d'endoctrinement en particulier sur les réseaux sociaux et internet. Les limites de la prévention primaire face à ces situations ? Comment les acteurs peuvent-ils intervenir dès lors que les jeunes échappent aux professionnels ?

En présence d'**acteurs ayant développé des actions spécifiques en matière de repérage.**

13h-14h15 Déjeuner libre

14h15- 16h30 2^{ème} partie (suite) : Les pratiques des acteurs

Séquence n°2 : Pratiques inspirantes en matière de prévention et de prise en charge des personnes repérées comme radicalisées et/ou de leur famille

Profil des personnes susceptibles d'être prises en charge par les acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs en charge des jeunes et des familles. Présentation de pratiques inspirantes en matière de prévention et/ou de prise en charge des jeunes et/ou des familles. Quelles postures pour les acteurs et les professionnels ?

En présence **des représentants de pratiques inspirantes identifiées.**

Animation par Faïza GUELAMINE, sociologue, responsable de formation à l'Association nationale des cadres du social (Andesi) et assistante sociale.

* * *

16h30 - 17h30 Table-ronde conclusive

Synthèse des travaux et perspectives de travail communes aux acteurs sociaux et médico-sociaux et aux associations en charge des jeunes et des familles.

Lieu de l'initiative et modalités d'inscription

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Salle Pierre Laroque
14 avenue Duquesne, Paris 07



Merci de vous inscrire en suivant ce lien :

<https://solen.sante.gouv.fr/cgi/HE.exe/SF?P=77z142z3z-1z-1z224CAA431E>

Pour toute information complémentaire ou demande spécifique (vélotypie notamment) :

DGCS-JOURNEE-RADICALISATION@social.gouv.fr